Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-263502908-20261008-D_2026_013-DE

Département d'Ille et Vilaine
Mairie de Saint Sauveur des Landes
35133

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE SAINT SAUVEUR DES LANDES

Délibération n°2026-013

DATE DE CONVOCATION : 02/10/2026

NOMBRE DE membres :

En exercice :	11
Présents :	9
Absents :	2
Pouvoir :	0
Votants :	9

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt heures, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe DEROYER, président.

Présents : Christophe DEROYER, Stéphanie JAN, Virginie LHERMELIN, Catherine TURMEL, Stéphanie BEAUVALLET, Odile BELLOIR, Huguette DELATOUCHE, Laëtitia FERARD, Bérénice ARNOULD,

Absentes excusées : Séverine RICHER, Annick TROPÉ

Mme LHERMELIN Virginie a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE-
Création d'un groupe de travail

Monsieur le Président rappelle le projet d'étudier la mise en place d'une mutuelle communale pour les personnes n'ayant pas les ressources nécessaires pour cela. Une mutuelle communale est une complémentaire santé mise en place par une commune ou un CCAS, au profit de ses habitants. Cela permet de renouer avec l'élément fondateur des mutuelles : la solidarité entre assurés. Les communes qui mettent en place ce dispositif le font avant tout pour faciliter l'accès à la complémentaire santé. Ce dispositif n'est pas obligatoire et ouvert à tous. Le CCAS ne finance pas les cotisations. Ce sont les habitants qui souscrivent et paient directement leur contrat auprès de l'organisme retenu. Le rôle du CCAS est de signer une convention avec l'assureur choisi suite à une mise en concurrence.

Monsieur le Président propose la création d'un groupe de travail sur ce sujet.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE CRÉER** un groupe de travail dédié pour ce projet de mutuelle communale
- **DE LE CONSTITUER AINSI :**
  - Responsable : Bérénice ARNOULD
  - Membres : Stéphanie JAN et Stéphanie BEAUVALLET

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-263502908-20261008-D_2026_013-DE

A St Sauveur des Landes, le 08.10.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations

Virginie LHERMELIN

Secrétaire de séance

Christophe DEROYER,

Président du CCAS